

Paris le 20 mars 1998

Madame Catherine Trautmann,
Ministre de la
Culture et de la communication
3 Rue de Valois, 75001 PARIS

Madame le Ministre,

L'Association des bibliothécaires français compte, parmi ses adhérents, de nombreux collègues travaillant en "section jeunesse". Pour ces collègues, et pour tous ceux concernés par la lecture des jeunes en bibliothèque, nous tenons à attirer votre attention sur la situation actuelle de la Joie par les Livres.

La Joie par les livres est une organisation qui a affirmé, depuis plus de trente ans, l'importance de l'édition de jeunesse et la place qu'elle doit tenir en bibliothèque. Trois domaines d'intervention nous sont particulièrement indispensables : le Centre national du livre pour enfants, la Revue des livres pour enfants, et les programmes de formation. Le fait que cette institution soit sous tutelle de l'Etat marque l'importance que votre Ministère accorde à ces actions.

La Joie par les livres est sur le point d'être rattachée administrativement à la Bibliothèque nationale de France. Nous ne discuterons pas cette décision administrative, qui peut d'ailleurs prendre un sens quant aux missions de la structure. Nous tenons cependant à vous exprimer l'inquiétude de nombre de collègues sur ce rattachement, et surtout sur les attentes de la profession.

Notre association souhaite que les collections importantes du Centre national du livre pour enfants restent accessibles, en libre accès et gratuitement, à toute personne intéressée par ces documents : cette disposition pourra-t-elle être maintenue dans l'enceinte de la BnF ? le Centre national pourra-t-il poursuivre ses missions quant aux publications destinées aux enfants ? Quels seront ses moyens de fonctionnement, humains et financiers ?

Quant à la bibliographie descriptive de l'édition, le travail critique de la Revue est essentiel et devra, lui aussi, être poursuivi. Pour assurer ce travail, quelles dispositions seront prises ? la Joie par les livres propose, en nombre d'ailleurs insuffisant par rapport aux besoins, un ensemble de formations liées à la littérature et aux activités en direction des jeunes ; cela doit être maintenu. Avec, là aussi, des moyens de fonctionnement et une coordination des projets des diverses structures de formation dans ce domaine.

Notre association est très préoccupée de toutes ces questions. Elle demande à être associée à toute réflexion sur ce dossier. Nos adhérents, dans les groupes régionaux par exemple,

31, rue de Chabrol - 75010 Paris - Téléphone : 01 55 33 10 30 - Télécopie : 01 55 33 10 31
Email : abf@wanadoo.fr - Web : http://www.abf.asso.fr
N° SIRET 784 205 403 00040 Code APE 913E

peuvent intervenir dans cette réflexion ; ils et elles ont une expérience importante de la pratique des publics jeunes et de la mise en valeur des collections.

Dans l'attente de vos réponses à cette inquiétude réelle qui témoigne de la forte présence, en bibliothèque publique, des jeunes publics et de l'édition de jeunesse, je vous prie d'agréer, Madame le Ministre, l'expression de ma respectueuse considération.

Claudine Belayche, Présidente

Alertée par nos collègues de *La Joie par les livres*, et par les informations diffusées dans la presse sur les difficultés de la Bibliothèque enfantine de Clamart et sur des mesures concernant le rattachement de *La Joie par les livres* à la Bibliothèque nationale de France, l'association a décidé d'écrire à madame Catherine Trautmann, ministre de la Culture et de la Communication, pour lui faire part des inquiétudes légitimes de nos collègues et de nos demandes concernant le futur des missions accomplies par *La Joie par les livres* dans le domaine de la littérature de jeunesse.

Cette lettre n'a pas reçu de réponse à l'heure où nous mettons sous presse (15 juin 1998).